

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2022

Date de convocation et d'affichage : 25 mai 2022

L'an deux mil vingt deux et le trente-et-un mai à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

Présents : Mrs, Mmes LARUE Fabrice – ANGE Josianne – JUVENON Marie-Hélène – COMBRISSEON Jean-Luc – VEY-FARCE Cathy – MANGIONE Sylvie – WOZNIAK Jean-Marie – BANC Jean-Pierre – ROUX Nicolas – LABLANQUI Jean-Marie – GRANGER Anne-Marie – BOISSIEUX Thierry – GARO Carine – BABILLON Agnès – SALATA Philippe.

Excusés : GIROT Dominique – ROBIN Christelle – AUROUX François

Absents : VANDECASTEELE Corinne

Procuration : GIROT Dominique à WOZNIAK Jean-Marie – ROBIN Christelle à BOISSIEUX Thierry – AUROUX François à SALATA Philippe.

Josianne ANGE a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du 4 mai 2022.
- Tirage au sort des jurés d'assises.
- Création d'un poste d'adjoint d'animation service périscolaire 11H.
- Modification du règlement et des tarifs de la restauration scolaire – Année 2022/2023.
- Modification du règlement et des tarifs de la garderie périscolaire – Année 2022/2023.
- Convention du service commun restauration collective – VRA.
- Convention de prestation de services pour l'exploitation des voiries des zones d'activités – VRA.
- Décisions du Maire.
- Questions diverses.

Le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour la sollicitation du Département de la Drôme au titre des amendes de police. Le conseil est d'accord à l'unanimité.

- **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 4 MAI 2022**

Lecture est faite par le Maire.

Pas de remarques supplémentaires.

Approuvé à la majorité (4 abstentions : GRANGER Anne-Marie, MANGIONE Sylvie, VEY-FARCE Cathy, SALATA Philippe)

- **TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES**

La liste annuelle du jury criminel est composée de 398 jurés titulaires, soit un juré pour 1 300 habitants. Ces jurés sont répartis entre les communes au prorata de leur population. Les communes dont la population est inférieure à 1 300 habitants ont fait l'objet d'un regroupement cantonal, le nombre de jurés les concernant est fixé au prorata de la population totale de ces communes.

Le conseil municipal procède, à partir de la liste électorale, au tirage au sort des jurés pour la constitution de la liste en nombre triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral. La commune de Clérieux a un nombre de jurés d'assise fixé à 2 personnes et devra donc tirer au sort 6 personnes ayant 23 ans révolus au 31/12/2022.

Le Maire procède au tirage au sort avec le logiciel de gestion de la liste électorale : FEYDET Lucie, LARUE Quentin, PAYEN Pascal, ROBERT Florian, SCHROL Gérard et SEVE Gérald.

- **CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION SERVICE PERISCOLAIRE 11H**

Présentation effectuée par Sylvie MANGIONE. Le poste d'adjoint d'animation au service périscolaire à temps non complet (11H hebdomadaires) est actuellement par monsieur Allan ORTU. Ce dernier a occupé ce poste à depuis plusieurs années sous différents formats, d'abord en CAE/PEC, puis en CDD article 38 alinéa 7 (travailleur handicapé) prenant fin le 08/07/2022.

Ce contrat spécifique permet notamment de titulariser l'agent donnant satisfaction directement à la fin du CDD. La commune a pu bénéficier d'une aide de la part du FIPH à la conclusion du CDD et touchera le solde à la titularisation de l'agent.

Il est donc proposé de créer le poste d'adjoint d'animation titulaire à temps non complet (11H hebdomadaires) et de supprimer les anciens postes existant pour le CAE/PEC et le CDD article 38 alinéa 7 afin de nommer M. ORTU ayant donné entière satisfaction.

Voté à l'unanimité

- **MODIFICATION DU REGLEMENT ET DES TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE – ANNEE 2022/2023**

Présentation effectuée par Jean-Marie LABLANQUI.

Depuis le 1^{er} septembre 2021, les conditions pour la cantine sont les suivantes :

- Le tarif d'un repas pris au restaurant scolaire municipal est fixé à 4.40 euros.
- Le tarif est majoré du double en cas d'inscription hors délai les 2 premiers manquements, soit 8.80 euros.
- Au-delà de deux inscriptions hors délai, le tarif est quadruplé, soit 17.60 euros le repas.
- Le prix d'un repas adulte a été fixé à 6.25 euros.

Il est proposé de s'interroger sur les tarifs et le règlement de la cantine pour l'année 2022/2023.

Avec l'ancien prestataire il y avait une revalorisation des prix du marché qui intervenait fin mai, cela permettait d'adapter le tarif pour la rentrée de septembre.

Avec la Cuisine Centrale la revalorisation à lieu en année civile et donc au 1^{er} janvier avec des nouveaux tarifs connus en décembre 2022 pour l'année 2023. Il semble néanmoins fort probable qu'une augmentation des prix soit appliquée au regard du contexte actuel.

La commission a échangé mais manquait d'éléments. Des éléments ont été apportés ensuite en bureau municipal, qui propose d'augmenter le tarif de 10 centimes à la rentrée de septembre avec possibilité d'augmenter le prix du repas en fonction du nouveau prix de la Cuisine centrale au 1^{er} janvier.

Fabrice LARUE précise que ce n'est pas la volonté actuelle (d'avoir 2 augmentations dans l'année scolaire) mais en cas de grosse augmentation cela permet de se laisser cette possibilité.

Fabrice LARUE précise qu'une unanimité était pour l'augmentation du prix mais en discussion sur le montant que ce soit en commission ou en bureau municipal.

La Cuisine centrale a augmenté en février 2022 le tarif de 4 centimes par rapport aux résultats de l'exercice précédent (2021). Pour l'instant cette augmentation n'a pas été compensée.

Le point d'indice des fonctionnaires va augmenter et impacter la masse salariale.

Proposition de se positionner en deux temps, d'abord sur l'augmentation du prix ou non puis sur le montant de l'augmentation.

Accord à l'unanimité pour l'augmentation du prix du repas

Désormais la question se pose sur le montant de cette augmentation.

Fabrice LARUE résume et propose de se positionner sur 3 solutions :

- Une seule augmentation en septembre : 0 favorable.
- Une seule augmentation en janvier 2023 : Agnès BABILLON, Jean-Marie WOZNIAK (et sa procuration pour Dominique GIROT) favorables.
- Deux variations, l'une en septembre et l'autre en janvier : Tous favorables sauf Agnès BABILLON, Jean-Marie WOZNIAK (et sa procuration pour Dominique GIROT).

Fabrice LARUE propose de se positionner sur l'augmentation de septembre :

- 5 centimes en septembre : Philippe SALATA (et sa procuration pour François AUROUX), Cathy VEY-FARCE et Fabrice LARUE favorables.
- 10 centimes en septembre : Sylvie MANGIONE, Josianne ANGE, Nicolas ROUX, Thierry BOISSIEUX, Carine GARO, Anne-Marie GRANGER, Jean-Pierre BANC, Jean-Marie LABLANQUI et Jean-Luc COMBRISON sont favorables (Agnès BABILLON, Jean-Marie WOZNIAK (et sa procuration pour Dominique GIROT) s'abstiennent).

Il ressort des débats une majorité favorable à 2 augmentations (l'une en septembre et l'autre en janvier) à hauteur de 10 centimes en septembre.

Voté à la majorité (3 abstentions : BABILLON Agnès, WOZNIAK Jean-Marie, GIROT Dominique et 4 oppositions : SALATA Philippe, AUROUX François, VEY-FARCE Cathy, LARUE Fabrice)

- **MODIFICATION DU REGLEMENT ET DES TARIFS DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE – ANNEE 2022/2023**

Présentation effectuée par Jean-Marie LABLANQUI. Le service de garderie en place actuellement avec le prestataire informatique fonctionne et il convient de fixer les tarifs et le règlement pour l'année scolaire 2022-2023.

Pour rappel, actuellement, les conditions sont les suivantes :

- Découpage du temps de garderie en unité :
 - 07H30 - 08H20
 - 16H30 - 17H15
 - 17H15 - 18H00
- Tarif par unité :
 - 0.75 € pour 1 enfant
 - 0.70 € pour 2 enfants
 - 0.65 € pour 3 enfants et plus
- En cas de dépassement de l'heure de fermeture (18H00) une pénalité de 10 euros forfaitaire sera appliquée en plus du coût normal de la journée.

- Facture établie mensuellement, en post paiement selon le temps de présence de l'enfant. La comptable au regard des informations transmises par les ATSEM établie les factures.

Il est proposé de s'interroger sur les tarifs et le règlement de la garderie pour l'année 2022/2023.

Agnès BABILLON demande s'il y a beaucoup de variations du nombre d'enfants ? Fabrice LARUE répond qu'il y a beaucoup d'enfants les mardi et jeudi et sur les deux premières tranches.

Fabrice LARUE précise que le système des tranches horaires convient aux parents, il est adapté à leur consommation de la garderie. La proposition de la commission était de faire comme pour la cantine, c'est-à-dire que les parents inscrivent l'enfant sur le logiciel et prépaie. Cela permet à la commune de connaître le nombre d'enfants à l'avance, limite le risque d'impayés et la gestion de la comptabilité. Cela va être plus compliqué pour les parents qui vont devoir anticiper. Le logiciel permet néanmoins de préinscrire l'enfant par exemple le lundi et le mardi mais s'il y a un oubli et que l'enfant reste finalement aussi le jeudi, les parents paieront le mois suivant le jeudi en même temps que la pré-inscription du mois en cours.

La proposition de la commission était de mettre en place la pré-inscription au plus tard la veille avant 20H avec prépaiement sur le logiciel et une augmentation de 5 centimes par tranche.

Sylvie MANGIONE ajoute qu'il n'y a pas eu d'augmentation de la garderie l'année passée.

Voté à l'unanimité

- **CONVENTION DU SERVICE COMMUN RESTAURATION COLLECTIVE – VRA**

Présentation effectuée par Jean-Marie LABLANQUI. Dans un souci de bonne organisation et d'optimisation du service du restaurant scolaire communal, la commune de Clérieux adhère au service commun de livraison de repas de Valence Romans Agglo depuis le 1^{er} janvier 2022.

La convention est établie pour une durée indéterminée à compter du 1^{er} janvier 2022.

Le service commun restauration collective a pour vocation entre autres :

- Proposer des repas de qualité,
- Garantir la sécurité et la continuité du service,
- Optimiser l'outil de production et maîtriser les coûts afférents au service en bénéficiant des leviers de la mutualisation.
- Mettre en place une politique alimentaire commune Villes/Agglo, en direction des enfants du territoire notamment et dès le plus jeune âge.

La participation annuelle des adhérents est établie sur la base du coût net du service, tenant compte des diverses dépenses de fonctionnement et après déduction des recettes liées aux remboursements divers et aux refacturations (prestations de service, participation des adhérents commandant moins de 30 000 repas pondérés par an, etc.).

La charge nette issue des dépenses et recettes est répartie entre les adhérents :

- Pour les charges fixes (telles que frais de personnel, les amortissements, les frais financiers, etc.) : la répartition se fera au prorata du nombre de repas pondérés commandés par chaque membre sur la moyenne des 3 dernières années écoulées.
Pour tout nouvel adhérent, le nombre de repas de référence sera établi en concertation avec la commune en fonction de son historique de consommation et d'un prévisionnel d'activité pour les commandes non prises en charge auparavant.
- Pour les charges variables (telles que l'achat de denrées, de fourniture, le carburant, etc.) : la répartition se fera au prorata du nombre de repas pondérés effectivement commandés l'année N par chaque membre.

Il est donc proposé d'approuver la nouvelle version de la convention du service commun restauration collective.

Voté à la majorité (1 opposition : BABILLON Agnès)

- **CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES POUR L'EXPLOITATION DES VOIRIES DES ZONES D'ACTIVITES – VRA**

Présentation effectuée par Jean-Pierre BANC. L'objet de la convention est de définir à compter du 1^{er} janvier 2022 les conditions dans lesquelles les interventions offertes par la commune seront proposées à VRA pour l'exploitation des voiries, trottoirs et annexes des zones d'activités transférées à l'agglomération au titre de sa compétence Economie.

Le patrimoine concerné est le suivant :

- ZA LES FABRIQUES – Impasse de l'Industrie. Linéaire de la voie : 316 ml
- ZA LES BOUVIERS – Rue du grand Veymont. Linéaire de la voie : 666 ml

Soit un total de 982ml.

Les prestations concernent :

- La chaussée, les trottoirs, bordures et caniveaux, avaloirs, îlots de voirie ;
- La signalisation de police horizontale et verticale, le jalonnement routier, le mobilier urbain (corbeilles à papier, barrières, potelets, ...) ;
- Les espaces verts et délaissés de voirie ;
- La gestion de l'occupation du domaine public.

Les réseaux secs ou humides restent de la compétence des concessionnaires correspondants. Les bassins d'eau pluviale sont assimilés aux espaces verts, à l'exception des organes hydrauliques intégrés au titre de la compétence « Eau Pluviale » par Valence Romans Agglo.

La convention prend effet à compter 1^{er} janvier 2022 pour une durée d'un an avec possibilité de reconduction tacite dans la limite de deux fois un an, soit une durée maximale de 3 ans.

VRA s'engage à rembourser à la commune les frais de fonctionnement des services mis à disposition.

L'ensemble des missions, exercées par la Ville pour le compte de VRA, seront facturées au forfait retenu dans le cadre de la CLECT de juillet 2017, soit 2881 € Km/An, soit un montant forfaitaire de 2829,14€ / an.

La commune établira une facturation semestrielle qui sera payable d'avance par VRA sur appel de fond de la ville, soit au 1^{er} janvier et 1^{er} juillet de chaque année.

La convention pour la ZA des Fabriques existait déjà à hauteur de 910 €. Pour la ZA des Bouviers ce serait 1 918 €.

Voté à la majorité (1 abstention : BABILLON Agnès)

- **DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE – CD26**

Présentation effectuée par Jean-Luc COMBRISSE. Tous les 2 ans la moitié des communes du canton touchent une somme autour des 2000 €. Il est proposé de demander la subvention pour des aménagements de sécurité sur la voirie. Des ralentisseurs, chicanes, etc.

Voté à l'unanimité

- **DECISIONS DU MAIRE**

- *Droit de préemption urbain*

| DATE | PARCELLE | PROPRIETAIRE | ADRESSE TERRAIN | M ² | PREEMPTION | |
|----------|---------------------------------------|----------------------------------|-------------------------------|----------------|------------|-----|
| | | | | | OUI | NON |
| 29/04/22 | | BL&CLO | 63, rue de la Vallée | | | X |
| 13/05/22 | E377 et 378 | CHARRIER Jonathan | 19, rue de la Vallée | 410 | | X |
| 13/05/22 | E1139, 1140, 1141, 1142 et 1143 | NAVARRO Geoffrey | Montée du Péanne | 1181 | | X |
| 12/05/22 | E1262, 1839 et 1842 | M. et Mme LABLANQUI Roland | 245, allée des Châtaigneraies | 1049 | | X |

- **QUESTIONS DIVERSES**

Thierry BOISSIEUX informe qu'un accident a eu lieu au carrefour des Sablières et que 2 véhicules sont stationnés depuis 24H sous le pont du TGV.

Marie-Hélène JUVENON dit que l'herbe pousse route Chanos / Saint Donat et qu'elle est toujours tondu en dernier par le Département. Fabrice LARUE répond que c'est à la limite de 2 circonscriptions et que ce sera signalé.

Jean-Marie WOZNIAK :

- Bilan des Clérieuzités : Environ 1000 personnes ayant assisté aux différents spectacles. Entrées payantes un peu en baisse (800 environ). 25% de personnes de Clérieux (en progression) 25% des communes alentours, 50% de plus loin.
- Bilan fête de l'Herbasse : Les ateliers déconcertants étaient contents de la participation (environ 200 personnes). Les associations ont participées, le SIABH aussi.
- Atelier public à la salle des fêtes le mardi : Environ 35 personnes avec présentation du diagnostic et 3 ateliers autour du sens de la circulation, de la place Saint Catherine et de la place des écoles. Pas encore les résultats définitifs. Rencontre avec les commerçants le lundi soir qui ont pu s'exprimer. Entre habitants et commerçants les intérêts sont différents.

Agnès BABILLON : Pour la journée de la nature, bilan en demi-teinte, l'après-midi il y a eu les écoles et Chabrillan, la marche a bien fonctionné mais peu de monde à l'exposition (beaucoup d'évènements en même temps et il faisait chaud).

Jean-Marie LABLANQUI : Commission de sécurité ce matin en Préfecture pour le local des Belges sans problème.

Fabrice LARUE : Fête du village ce week-end avec apéritif de la commune le dimanche matin, demande de bras pour aider à la mise en place.

Demain à 18H réunion avec les ateliers déconcertants pour un rendu à la commission.

Arrivée potentielle du chantier international fin juin.

Prochain conseil autour du début juillet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H30.